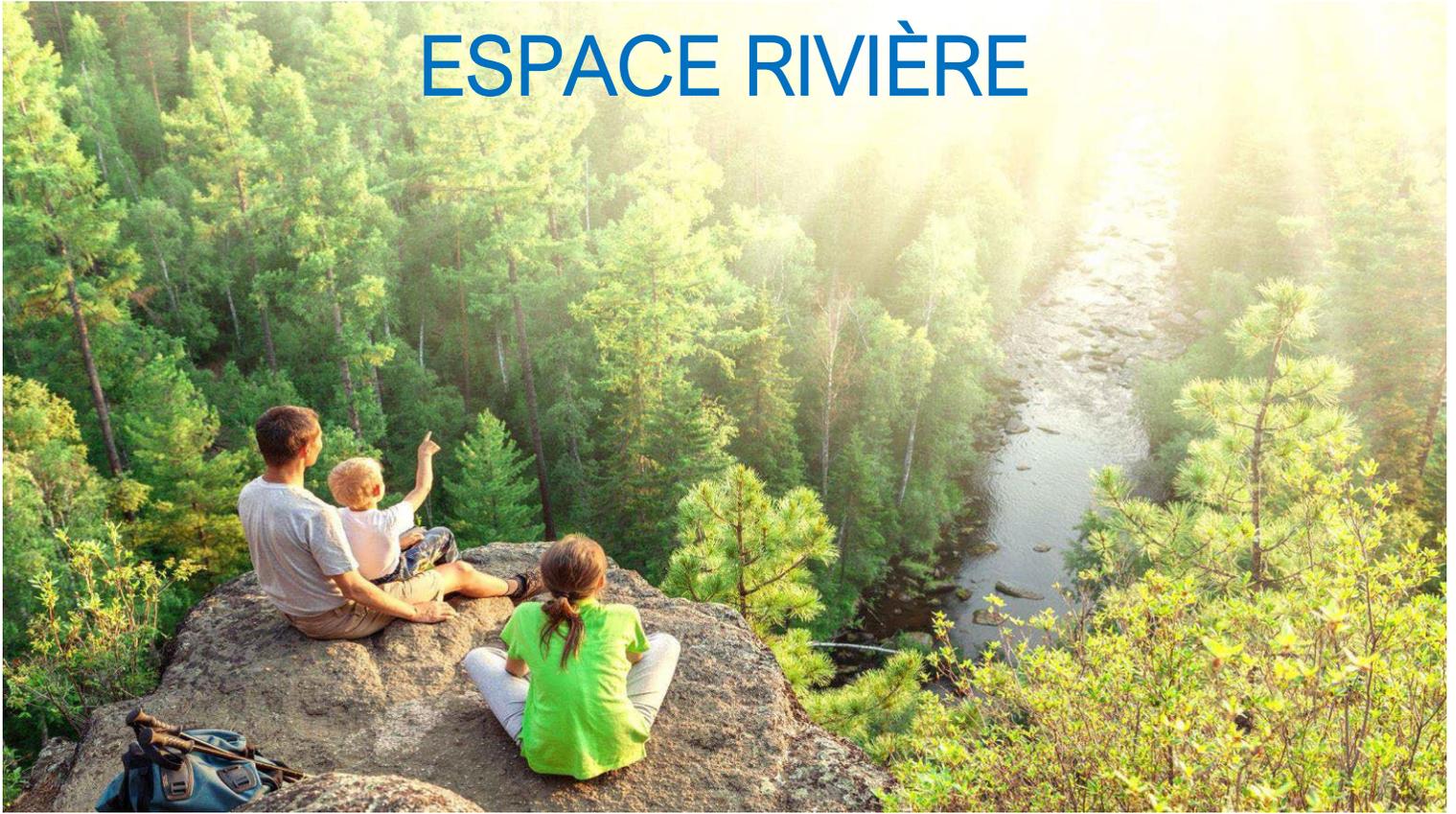


Montréal 

ESPACE RIVIÈRE



PROGRAMME

DU CONCOURS D'ARCHITECTURE PLURIDISCIPLINAIRE

29 MARS 2022

TABLE DES MATIÈRES

NOTE AUX LECTEURS	2
1) MISE EN CONTEXTE	
1.1 ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU PROJET	3
1.2 SITUATION ACTUELLE	3
1.3 HISTORIQUE DU PROJET	4
1.4 POPULATION	4
2) ENJEUX DU PROJET	
2.1 ÉNONCÉ DE VISION.....	6
2.2 SIGNATURE	6
2.3 PRINCIPES DIRECTEURS.....	7
2.4 ORIENTATIONS DE SERVICES.....	9
2.5 AMBITIONS ARCHITECTURALES.....	10
2.6 DESCRIPTIF ET ENVERGURE DU PROJET.....	11
2.7 SYNTHÈSE DES DÉFIS CONCEPTUELS.....	13
2.8 INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART.....	14
2.9 MONTRÉAL – VILLE DE DESIGN.....	14
3) CONDITIONS EXISTANTES	
3.1 LOCALISATION ET DESCRIPTIF DU SITE.....	15
3.2 PÔLE ESPACE RIVIÈRE.....	19
3.3 BÂTIMENT EXISTANT.....	20
3.4 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR.....	21
4) BESOINS	
4.1 AMÉNAGEMENT DU SITE.....	22
4.2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES.....	22
4.3 STRATÉGIES D'ACCUEIL.....	23

4.4	DÉVELOPPEMENT DURABLE.....	24
4.5	ESPACES REQUIS.....	26
4.6	SECTEURS ET PÔLES.....	26
5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER		
5.1	BUDGET.....	29
5.2	ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION.....	29
6) ANNEXES		
PA1	PLANS DU BÂTIMENT EXISTANT	
PA2	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL	

NOTE AUX LECTEURS

Le présent document représente un sommaire du *Programme Fonctionnel et Technique* réalisé par **CGA architectes**, daté du 17 juillet 2020, lequel sera émis à la seconde étape du concours pluridisciplinaire. Les compléments d'information ajoutés dans le présent document sont donnés uniquement dans le but d'informer les personnes intéressées à participer au concours de l'encadrement général du projet.

1) MISE EN CONTEXTE

1.1 ÉNONCÉ GÉNÉRAL DU PROJET

Situé au sein de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, à l'angle des boulevards Perras et Rodolphe-Forget dans le quartier de Rivière-des-Prairies, Espace Rivière est un projet qui rassemble dans un même bâtiment, une bibliothèque, une maison de la culture, des espaces communautaires et de loisirs, ainsi qu'un Bureau Accès Montréal. Sa réalisation est prévue sur le site de la bibliothèque existante. À cette date, le choix de conservation ou non de ce bâtiment n'est pas arrêté et la conception du projet proposera de retenir un des scénarios suivants :

- Scénario 1 : conservation, réaménagement et agrandissement horizontal du bâtiment existant.
- Scénario 2 : conservation, réaménagement et agrandissement horizontal et vertical du bâtiment existant.
- Scénario 3 : déconstruction de l'existant et construction neuve.

Insufflé par la Ville, l'Arrondissement et les citoyens, le projet vise à pallier le manque d'infrastructures offertes dans l'extrémité est de Montréal, en matière de culture, de loisirs et de services communautaires. Espace Rivière est motivé par une réelle démarche de développement durable servant des enjeux sociaux, environnementaux et économiques, tout en impulsant une nouvelle dynamique de quartier.

Espace Rivière s'inscrit notamment dans le cadre du programme de rénovation, agrandissement et constructions de bibliothèques (RAC) mis en place par la Ville de Montréal.

La cohabitation des différents services se fera de manière décloisonnée et les locaux seront répartis à travers trois secteurs et six pôles thématiques. Le projet est imaginé pour favoriser la mixité des services proposés, la synergie des équipes et la diversité des usages possibles au sein d'un même lieu.

La création de l'équipement accompagne la requalification urbaine du Pôle civique René-Masson, futur Pôle Espace Rivière. Ce projet global permettra à l'établissement de devenir un lieu identitaire du quartier et de nouer des relations privilégiées avec son environnement paysagé : le boisé et la rivière des Prairies

1.2 SITUATION ACTUELLE

Le bilan de la situation actuelle à Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles fait état d'un déficit d'infrastructures et de services offerts aux citoyens en matière de bibliothèque, de culture, de loisir et de vie communautaire.

L'arrondissement est celui où les services de bibliothèque ont été implantés le plus tardivement à Montréal. La bibliothèque de Rivière-des-Prairies a été construite en 1995 et celle de Pointe-aux-Trembles en 1999. La bibliothèque de Rivière-des-Prairies, implantée sur le Pôle René-Masson près d'une école secondaire, était initialement prévue sur un autre site et n'incluait pas de Maison de la culture. Le programme n'a pas été réétudié avec le changement de localisation et il a ainsi marqué une rupture dans les modes d'intervention de la Ville. Contrairement aux autres bibliothèques réalisées entre

1989 et 1999, la bibliothèque n'a pas été construite conjointement avec une maison de la culture. Les citoyens ont donc accès à une offre culturelle restreinte, dans des lieux parfois inadaptés et dispersés à travers le quartier de Rivière-des-Prairies. L'absence d'équipement culturel structurant au sein du quartier est un manque exprimé depuis plus de vingt-cinq ans par la population de l'arrondissement. Plusieurs projets et décisions des instances ont eu cours au fil des ans, sans qu'une réalisation concrète ait pu voir le jour.

Selon les conclusions du Diagnostic des bibliothèques municipales de l'île de Montréal de 2005, réalisé dans la foulée des travaux du Sommet de Montréal, la bibliothèque de Rivière-des-Prairies ne répond pas aux exigences en termes de collections, d'offres de service et de superficies. Suite au dépôt du rapport, l'arrondissement a démontré son intérêt à corriger la situation et à faire partie du Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèque (Programme RAC) dans le cadre du Plan de consolidation des bibliothèques de Montréal (2007).

Sur le plan du loisir, les activités offertes aux citoyens se déroulent dans des centres communautaires, des établissements scolaires, des sous-sols d'églises ou encore des chalets de parcs. L'arrondissement comporte cinq centres communautaires. Deux de ces centres sont situés dans le quartier de Rivière-des-Prairies et ne représentent qu'une fraction réduite de la superficie totale des centres communautaires de l'arrondissement compte tenu de la population à desservir.

1.3 HISTORIQUE DU PROJET

Le projet Espace Rivière constitue l'aboutissement d'une importante réflexion collégiale inscrite dans la durée. Cette démarche fut motivée par la volonté de répondre adéquatement aux besoins des citoyens du quartier en solutionnant le manque d'installations énumérées ci-haut. Différentes initiations de projets se sont succédées :

- plusieurs projets de Maison de la culture de 2001 à 2010 ;
- une bibliothèque et Maison de la culture en 2011 ;
- un centre multifonctionnel en 2015.

Même si ces projets n'ont pas abouti, ils ont toutefois permis de mûrir la réflexion ayant donné lieu à la naissance d'Espace Rivière en tant qu'espace culturel, de loisirs et communautaire réinventé. Il a été initié en 2016-2017 et a fait l'objet d'une démarche de consultation citoyenne ayant permis d'asseoir l'énoncé de vision d'Espace Rivière et de définir les principes directeurs du projet. Plusieurs consultations ont été réalisées sous formes d'enquêtes, d'activités de co-design et d'ateliers de travail réalisés auprès des citoyens et différentes parties prenantes au projet. Suite à cette approche collaborative impliquant usagers et experts, un avant-projet a été réalisé en 2017 (document joint en annexe 1).

Une « Charrette de design Espace Rivière » (en annexe 2) a ensuite été organisée et a permis de réfléchir à la manière d'assurer une cohésion entre l'équipement construit et l'aménagement du pôle Espace Rivière. Par la suite, la réalisation du présent PFT a pu débuter.

1.4 POPULATION

Avec environ 60 000 habitants, le quartier de Rivière-des-Prairies représente 54 % de la population totale de l'arrondissement. La population de Rivière-des-Prairies compte un nombre significatif de personnes économiquement défavorisées. Les communautés d'origines italienne, haïtienne et québécoise dite de souche y sont particulièrement

représentées. Avec une part importante de population immigrante, 60 % des habitants ont une langue maternelle autre que le français comparativement à 50% en moyenne à Montréal.

La concentration de familles avec enfants est élevée au sein du quartier de Rivière-des-Prairies : 49,2 % comparativement à 40,7 % pour Montréal. La taille moyenne des ménages y est de 2,9 personnes. Le nombre d'enfants dans chaque foyer est par conséquent important. Ces enfants représentent 35 % de la population totale de Rivière-des-Prairies comparativement à 26 % pour l'ensemble de la population de Montréal.

Les 12-17 ans représentent 7,4 % de la population de l'arrondissement, comparativement à 5,7 % pour Montréal. Plusieurs enjeux liés à la clientèle adolescente mobilisent les intervenants locaux. L'arrondissement compte parmi les 8 secteurs concernés à Montréal par la problématique de gangs de rue.

Toutefois, l'arrondissement a plus de difficulté à retenir les jeunes adultes (25-34 ans) qui comptent pour 11,6 % de la population, soit 5,4 % de moins que Montréal. Plus tard, ils reviennent cependant s'établir dans l'arrondissement et les 35 à 64 ans sont ainsi plus nombreux que la moyenne montréalaise (43,3 % vs 40,3 %).

L'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles se caractérise également par une sous scolarisation importante et par le plus haut taux de personnes ne détenant pas un diplôme universitaire à Montréal. En effet, 27 % des plus de 15 ans ne détiennent aucun diplôme, soit 7 % de plus que Montréal et seulement 15,8 % ont un grade universitaire comparativement à 33,8 % à Montréal.

La densité de population de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles est nettement inférieure à celle de la moyenne montréalaise (2 517 habitants au km² vs 4 517 h/km²). Cette caractéristique s'explique par le mode de développement urbanistique choisi à l'origine, mais surtout par l'étendue du territoire de l'arrondissement dont une vaste proportion est occupée par des zones industrielles et des espaces verts. Aussi, la faible densité de population limite le nombre d'habitants pouvant avoir accès près de chez soi aux services dits de proximité.

La population desservie par Espace Rivière a été définie en considérant le nombre d'habitants projeté en 2025 au sein de l'ensemble du quartier de Rivière-des-Prairies, soit 60 000 personnes. À travers les caractéristiques de la population présente au sein de la zone desservie, les publics cibles suivants ont été identifiés :

- Les familles;
- Les adolescents (et notamment les 1100 élèves de l'école Jean-Grou qui fréquentent la bibliothèque existante sur l'heure du midi et après les cours);
- Les différentes communautés (dont les communautés haïtiennes et italiennes);
- La population sous-scolarisée;
- Les clientèles des différents organismes communautaires du quartier et celles plus spécifiquement des organismes installés à Espace Rivière.

2) ENJEUX DU PROJET

2.1 ÉNONCÉ DE VISION

La vision d'Espace Rivière prend assise sur la grande capacité des citoyens de Rivière-des-Prairies à se mobiliser autour d'un projet porteur et sa mise en œuvre contribuera à la réalisation des orientations stratégiques de l'arrondissement.

Espace Rivière a pour vocation première de pallier au manque important d'infrastructures culturelles, communautaires et de loisir au sein du quartier de Rivière-des-Prairies. Le projet sert aussi de levier pour la requalification urbaine et la valorisation du site où le projet s'inscrit, soit le Pôle Espace Rivière dans son ensemble. Il s'agit d'un projet porteur et structurant qui participera au développement d'un pôle identitaire de Rivière-des-Prairies.

Cet ensemble représente un important facteur de développement culturel, sportif, récréatif et communautaire, de même que de développement du savoir, ainsi qu'une opportunité de dynamisation du secteur. À travers la démarche de revalorisation du territoire et de recherche d'attractivité, l'arrondissement souhaite offrir une meilleure qualité d'offre de services aux citoyens afin de favoriser la rétention de la population, tout en favorisant l'arrivée de nouveaux ménages au sein du quartier. L'arrondissement projette également que cette dynamique encouragera le développement économique et la venue de commerces de proximité.

La densification des services, des commerces et par conséquent des usages, contribuera à intensifier la vie de quartier. Espace Rivière pourra ainsi devenir un lieu identitaire et structurant de Rivière-des-Prairies, à l'image d'un cœur de village vivant. L'effervescence qui s'y développera participera à fédérer les citoyens autour de projets culturels, communautaires ou de loisirs et valorisera une identité collective au sein du quartier.

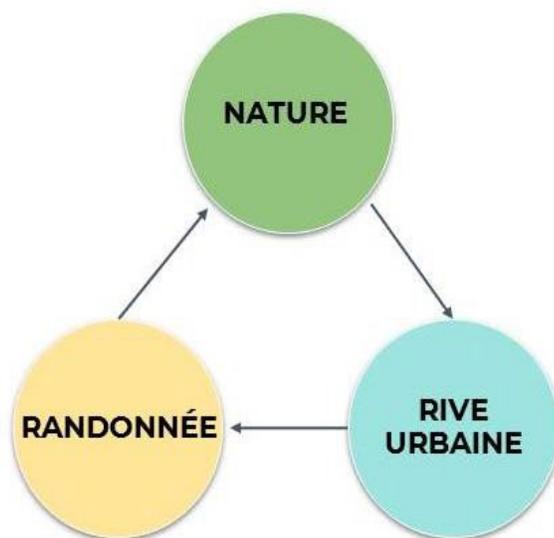
Au fil de l'évolution du lieu et de la diversification des usages, l'arrondissement entend progressivement participer à inverser la tendance actuelle de paupérisation des habitants de Rivière-des-Prairies. En facilitant l'accès à la culture, à des activités thématiques variées et à divers services, le projet permettra de susciter l'intérêt et la curiosité, de favoriser l'ouverture d'esprit et le goût du travail collaboratif et à développer des centres d'intérêts, des connaissances, voire des vocations parmi la population en général, mais surtout auprès des adolescents et d'une population sous-scolarisée.

Pour permettre la concrétisation de ces aspirations, Espace Rivière intégrera les valeurs fondatrices du Plan d'action en développement social de l'arrondissement, que sont l'inclusion, la participation, l'équité et l'accessibilité. Conjointement avec plusieurs organismes communautaires, l'arrondissement pourra proposer une offre de services propice au développement et à l'expression de chaque individu. Espace Rivière sera conçu comme un véritable milieu de vie et de rencontre en proposant une expérience nouvelle aux différents publics du quartier.

2.2 SIGNATURE

Les qualités géographiques et paysagères du secteur sont une richesse importante pour les citoyens de Rivière-des-Prairies. Une idée maîtresse est ressortie de la consultation citoyenne et est devenue la signature du projet : la référence à l'environnement naturel doit faire partie intégrante du lieu. Tout en conservant un caractère contemporain et en intégrant la technologie, la nature jouera un rôle important dans l'expérience du lieu qui sera appréhendé comme une randonnée le long d'une rive urbaine.

La signature du projet se décline donc selon 3 thématiques venant nourrir la vision du projet : la nature, la rivière et la randonnée.



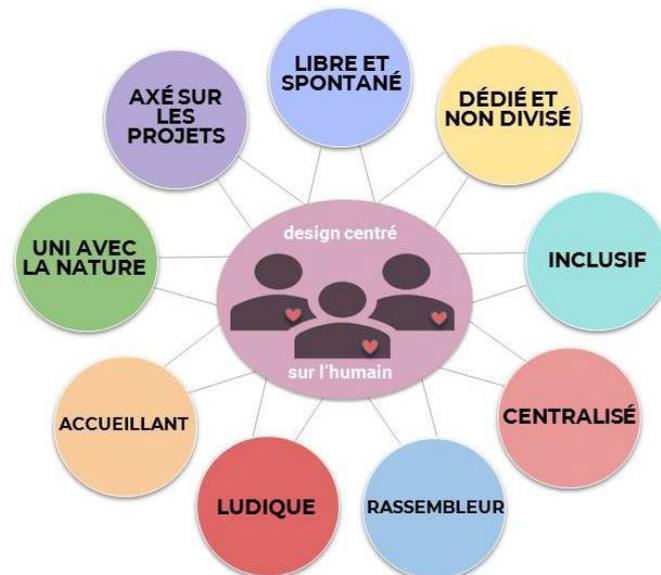
L'enjeu est de créer des espaces paisibles, magnifiant le lieu et lui insufflant sa poésie. Chaque décision de conception, de construction et d'exploitation sera guidée par l'association des thèmes de la nature, la rivière et la randonnée. Ils seront également l'occasion de sensibiliser au respect de l'environnement, un levier important pour l'épanouissement du quartier.

L'expérience vécue est associée à celle d'une randonnée, tant à l'extérieur sur le pôle Espace Rivière, qu'à l'intérieur du bâtiment. En effet, il s'agira d'un lieu où l'on pourra circuler, évoluer, admirer la vue sur la rivière des Prairies, faire des découvertes, s'amuser, vivre une aventure collective, rencontrer des gens de tout âge et de toutes origines, se détendre ou encore s'adonner à des activités.

La notion de rive urbaine est riche de sens. Elle exprime la géographie du territoire, le rivage de la rivière des Prairies comme lieu naturel et identitaire du quartier. Elle symbolise également Espace Rivière comme lieu de rencontres et point de convergence des citoyens pour construire d'autres possibles et découvrir d'autres cultures.

2.3 PRINCIPES DIRECTEURS

Les 9 principes directeurs d'Espace Rivière sont le résultat de la démarche de participation citoyenne ayant permis de révéler les besoins de la population de Rivière-des-Prairies. Ils se décrivent comme suit :



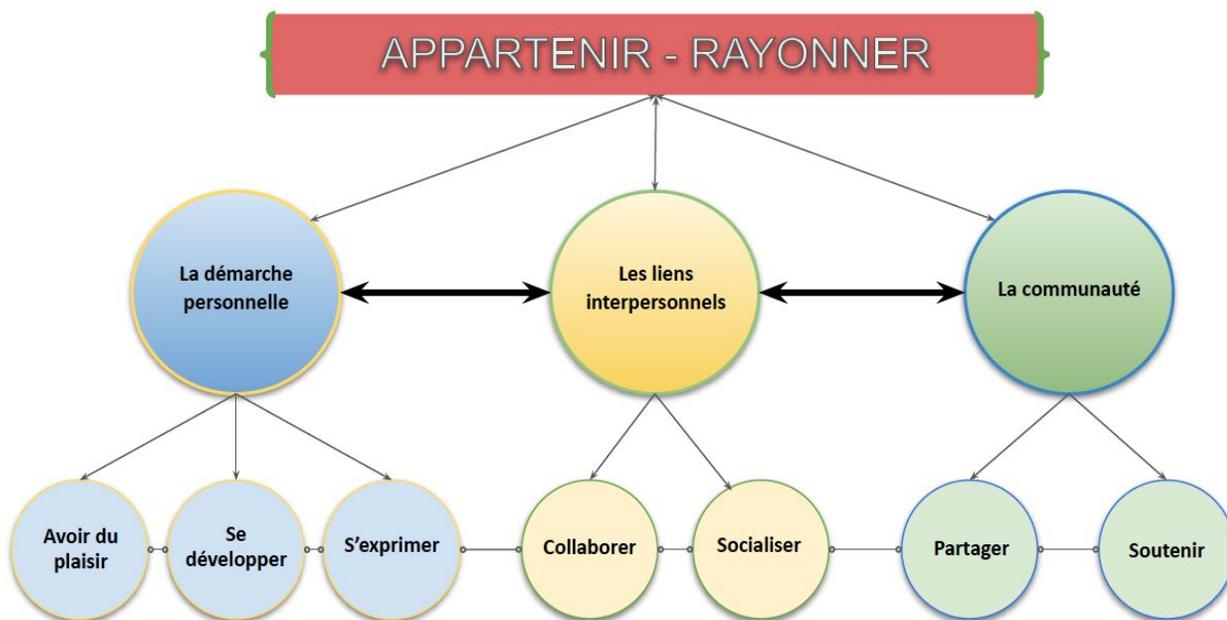
1. **Libre et spontané** : vaste choix d'activités libres inscrites ou non dans un horaire, encadrées ou non par des animateurs; locaux sans vocation dédiée pour la réalisation d'activités spontanées; les usagers doivent être en mesure de flâner et de fréquenter le lieu sans raison apparente.
2. **Dédié et non divisé** : attention particulière portée aux adolescents et aux familles. Organisation logique et fluide des espaces; zones ouvertes sans cloisons; possibilité de moduler les espaces en fonction des usages; frontières des espaces poreuses et continuellement redéfinies.
3. **Inclusif** : grande importance à l'inclusion sociale; appropriation du lieu par les différentes communautés grâce aux organismes communautaires; employés formés pour travailler avec différentes clientèles.
4. **Centralisé** : lieu de convergence qui regroupe de nombreuses fonctions d'apprentissage, de socialisation et de détente, mais également des fonctions utilitaires, des services de proximité sur le pôle René-Masson.
5. **Rassembleur** : réunion de divers intervenants culturels et communautaires sous un même toit qui permet de tisser des liens forts entre les individus et les communautés; nombreuses occasions de se rassembler et de créer des moments privilégiés permettant les échanges; soutien de leaders d'influence issus des différentes communautés.
6. **Ludique** : nombreux espaces où le jeu est à l'honneur pour les enfants, les adolescents et les adultes grâce à des espaces et des aménagements adaptés; touche de folie qui stimule l'imaginaire.
7. **Accueillant** : caractère humain de l'accueil; employés ouverts d'esprit, avenants, sympathiques et représentatifs des différentes communautés et clientèles qui fréquentent le centre; espaces aérés; aménagements confortables.
8. **Unis avec la nature** : la nature se traduit dans le centre et dans l'entièreté du pôle; architecture qui fait corps avec la nature; maximisation de la lumière naturelle; valorisation de la végétation; utilisation de matériaux naturels et locaux.

9. **Axé vers les projets** : possibilité de participer à une diversité de projets dans lesquels les citoyens peuvent s'investir; projets accessibles de façon spontanée; investissement possible selon son emploi du temps, de façon ponctuelle ou échelonnée dans le temps; développement du sentiment d'accomplissement; attention particulière portée aux adolescents et aux aînés.

Pour servir ces principes directeurs, les actions et les comportements des membres d'Espace Rivière seront motivés par des valeurs de partage, d'ouverture, d'innovation, de liberté, de socialisation, d'appartenance, d'inclusion, d'empathie et de travail en équipe.

2.4 ORIENTATIONS DE SERVICES

Espace Rivière vise à nourrir la démarche personnelle de l'utilisateur en lui offrant des occasions d'avoir du plaisir, de se développer et de s'exprimer. Il tend également à créer des liens collectifs et à offrir un support à la communauté à travers la collaboration, la socialisation et le soutien. Les expériences vécues par les usagers renforcent leur sentiment d'appartenance et permettent au lieu de rayonner.



2.5 AMBITIONS ARCHITECTURALES

Les concepteurs devront saisir les opportunités offertes conjointement par les qualités du site et l'identité du programme, pour qu'Espace Rivière puisse se distinguer par ses qualités architecturales et participer ainsi à façonner un pôle identitaire de quartier.

La conception du projet sera fondée d'après les caractéristiques géographiques du site et les orientations de l'énoncé du plan directeur du pôle Espace Rivière. Les concepteurs tireront parti du paysage environnant et analyseront la configuration urbaine, la topographie, les cheminements piétons, la trame végétale, les vents dominants, l'ensoleillement ou encore les vues à capter et à magnifier sur le paysage arboré et la rivière des Prairies.

Le bâtiment relié à son environnement, favorisera des porosités physiques avec le boulevard Perras et l'agora naturelle projetée au cœur du boisé est.

Le lien avec la nature sera valorisé à travers le dialogue qu'entretiendra le bâtiment avec le paysage, la bienveillance de la création envers l'environnement et une écriture architecturale révélatrice de la signature du projet.

Le caractère du bâtiment devra éviter d'être impersonnel et froid, caractéristiques pouvant parfois être associées aux bâtiments institutionnels. À l'inverse, une ambiance chaleureuse et accueillante révélant l'identité du lieu et la richesse des usages possibles sera privilégiée.

Une attention toute particulière sera portée aux espaces distinctifs d'Espace Rivière, à savoir le hall, le parc intérieur, le café bistro, la salle de spectacle, la salle d'exposition, l'atelier culinaire et cuisine communautaire, la salle multifonctionnelle et les terrasses au toit. Ce sont des lieux de rassemblement et de diffusion, des lieux d'échange et de transmission du savoir ou des lieux ludiques, de détente et de contemplation. Ces fonctions phares incarnent la vision intégrée du projet et portent son identité sociale, culturelle et engagée dans sa communauté.

De l'extérieur, l'établissement doit être perçu comme une vitrine du milieu de vie existant au sein d'Espace Rivière. Des transparences laisseront deviner les activités intérieures et l'atmosphère qui émane d'Espace Rivière, ce qui contribuera à l'attractivité du lieu et participera à l'identifier rapidement comme centre névralgique du quartier.

Les différents services d'Espace Rivière (bibliothèque, culture, BAM, loisirs et communautaire) bénéficieront les uns aux autres. Les porosités qui existeront entre ces diverses fonctions, leur entrelacement et l'organisation spatiale novatrice permettront à Espace Rivière d'affirmer son rôle de catalyseur du quartier.

Les principaux défis du projet que les concepteurs devront relever sont résumés ici et comprennent, sans s'y limiter, les enjeux suivants :

- La qualité des aménagements paysagers et des espaces extérieurs publics;
- La qualité des aménagements intérieurs (y compris le mobilier intégré et le mobilier autoportant);
- La qualité de la signalisation intérieure et extérieure.

2.6 DESCRIPTIF ET ENVERGURE DU PROJET

À ce jour, le choix de conservation ou non du bâtiment existant n'est pas arrêté et 3 scénarios sont envisageables pour la réalisation d'Espace Rivière :

- Le **scénario 1** consiste à conserver, réaménager et agrandir horizontalement le bâtiment existant d'une superficie de 2 700 m². L'agrandissement de 7 360 m² se ferait ainsi de manière adjacente au volume actuel, sans surélévation de celui-ci.
- Le **scénario 2** consiste à conserver, réaménager et agrandir horizontalement et verticalement le bâtiment existant d'une superficie de 2 700m². L'agrandissement de 7 360 m² se ferait ainsi de manière adjacente au volume actuel et avec surélévation de celui-ci.
- Le **scénario 3** consiste à déconstruire la bibliothèque existante et à construire un bâtiment neuf de 10 060 m².

Il est laissé la possibilité aux concepteurs de proposer la solution semblant la plus pertinente pour la réalisation d'Espace Rivière, tout en satisfaisant les besoins du programme et les exigences du propriétaire.

Afin de proposer un scénario à retenir, les concepteurs devront tenir compte, sans s'y limiter, des avantages et inconvénients liés au potentiel architectural et d'aménagement du site, à la valeur environnementale et à l'investissement requis.

La programmation prévoit l'aménagement des abords extérieurs du bâtiment (2000 m² environ). Ils comprendront le stationnement extérieur, les espaces d'accueil, de rencontres et de socialisation extérieurs en lien avec le Pôle Espace Rivière et les différentes terrasses et aires de contemplation dont celles sur le toit.

Le bâtiment regroupera :

- Une Maison de la culture comprenant des espaces dédiés à la diffusion et à la médiation culturelles, soit une salle de spectacles d'environ 325 places ainsi qu'une salle d'exposition de qualité professionnelle et des espaces de médiation et de résidence en arts de la scène, en arts visuels et en littérature.
- Une bibliothèque qui accueillera une collection de plus de 100 000 documents incluant des instruments de musique, une ludothèque, une bibliothèque d'objets et une collection pour les services hors-les-murs. La collection sera disposée de façon à inviter les citoyens à la découverte. 330 places assises seront dispersées dans le complexe permettant de travailler, de lire et même de flâner. Environ 70 postes informatiques équipés d'ordinateurs fixes ou portables seront offerts en libre-service.
- Des organismes communautaires et de loisirs s'installeront à Espace Rivière et disposeront d'espaces de bureau ainsi que des locaux pour la pratique de leurs activités soit une boutique proposant des articles favorisant des pratiques écologiques, un espace de milieu de vie pour les familles, une salle d'activité petite enfance, un atelier culinaire et cuisine communautaire, une salle multifonctionnelle, une ruche d'art et deux salles d'activité physique.

- Le Bureau d'Accès Montréal (BAM) du quartier disposera d'espaces modernisés et accessibles pour offrir des points de services municipaux aux citoyens.
- Finalement, des espaces communs seront partagés par la maison de la culture, la bibliothèque, les organismes communautaires et de loisirs. Ils comprendront :
 - Des espaces de socialisation dont un café bistro et des aires de détente.
 - Des salles de travail de superficies variées et des salles de réunion seront équipées de façon à encourager et faciliter le travail collaboratif.
 - Des lieux d'apprentissage innovants : une salle de formation, un laboratoire technologique et des cubicules de pratique musicale.
 - Des espaces destinés à la famille, aux enfants de tous âges et aux adolescents comprendront des aires d'apprentissage, de découvertes et permettront également la pratique d'activités physiques ou ludiques.
 - Les employés de la maison de la culture et de la bibliothèque se partageront des espaces de travail incitant à la collaboration entre les équipes. Plusieurs autres espaces seront mis en commun avec les organismes résidents comme la cuisine et les aires de repos.

La programmation d'Espace Rivière permettra d'accompagner la démarche personnelle de chaque citoyen. Différents niveaux d'expérience, d'exploration, d'utilisation du lieu et d'engagement y seront possibles. Ils définissent ensemble le parcours d'expérience au sein d'Espace Rivière.

NIVEAUX D'ENGAGEMENT :

-  Niveau 1 : Être accueilli et comprendre le sens du lieu;
-  Niveau 2 : Être interpellé par tous les sens;
-  Niveau 3 : S'engager dans la découverte, l'expression et le développement de soi;
-  Niveau 4 : Soutenir et collaborer.

- Exploiter les caractéristiques paysagères du site pour valoriser la signature du projet à travers l'ensemble de la conception : « le lien avec la nature »;
- Offrir des transparences et préserver des vues sur les espaces paysagers du futur pôle Espace Rivière;
- Privilégier une compacité de la construction de manière à préserver le boisé;
- Exploiter les possibilités de construire en hauteur pour capter toutes les vues possibles sur la Rivière des Prairies;
- Créer un lieu invitant et des espaces conviviaux offrant un véritable milieu de vie plaisant aux usagers;
- Créer un lieu ouvert à tous, stimulant la vitalité urbaine du quartier et favorisant la cohésion sociale;
- Offrir une expérience nouvelle aux citoyens de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles en favorisant une perméabilité et une dynamique entre les différents services (bibliothèque, culture et loisirs);
- Proscrire une perception de fragmentation et de cloisonnement des fonctions allant à l'encontre de l'essence du projet et de sa programmation;
- Favoriser un parcours intuitif et fluide à travers un bâtiment multiniveaux;
- Concevoir une acoustique adaptée aux différents environnements sonores et favoriser le confort des visiteurs en tenant compte des fonctions et des usages identifiés;
- Permettre tous les liens fonctionnels pertinents et requis entre les différents groupes de pièces ou pièces afin d'offrir une efficacité de fonctionnement pour tous les usagers du bâtiment, autant pour toutes les catégories de «public» que pour tous les membres du personnel et de soutien;
- Concevoir un aménagement durable et visant la certification LEED Or.
- Réaliser un bâtiment à carbone zéro et répondre aux exigences de la norme BCZ Design v.2. (Norme du bâtiment à carbone zéro).

2.8 INTÉGRATION D'UNE ŒUVRE D'ART

L'intégration à l'architecture d'une œuvre d'art est prévue au projet tel que l'exige le Décret 955-96 concernant la Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics. L'architecte participera au processus de sélection du lieu et à la sélection de l'œuvre.

2.9 MONTRÉAL – VILLE DE DESIGN

En 2006, la désignation de la Ville de Montréal à titre de Ville UNESCO de design soulignait l'engagement et la détermination de la ville, des gouvernements et de la société civile à miser sur la force de ses designers pour améliorer la qualité de vie. Afin de poursuivre cet engagement, la Ville de Montréal a adopté, en décembre 2019, l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture. Résultat d'un travail réalisé en étroite collaboration avec le milieu, cet agenda se veut un levier afin de faire des concepteurs des alliés dans l'atteinte des objectifs de transition écologique et sociale. À cette fin, il offre un cadre de référence en matière de qualité en design et en architecture qui mise sur les principes de la durabilité, de la créativité et de l'innovation pour guider tout projet que la Ville souhaite réaliser. Sur la base de ces principes, la Ville de Montréal s'engage à mettre à profit le design et l'architecture dans toutes ses actions ayant une incidence sur la qualité des milieux de vie afin de concevoir une ville (et des édifices) :

- Favorisant la SANTÉ et le BIEN-ÊTRE de tous;
- Plus ÉQUITABLE, PLURIELLE et INCLUSIVE socialement;
- Plus RESPONSABLE écologiquement;
- Plus PERFORMANTE économiquement;
- Plus ATTRACTIVE et ÉPANOUISSANTE culturellement;
- Plus RÉSILIENTE aux changements climatiques.

Les concepteurs du projet devront prendre connaissance de l'Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design et en architecture pour en mettre les principes en application. Plus précisément, il se veut un levier pour réussir la transition écologique et sociale et faire des designers et des architectes des alliés de la mise en œuvre de la vision Rêvons Montréal.

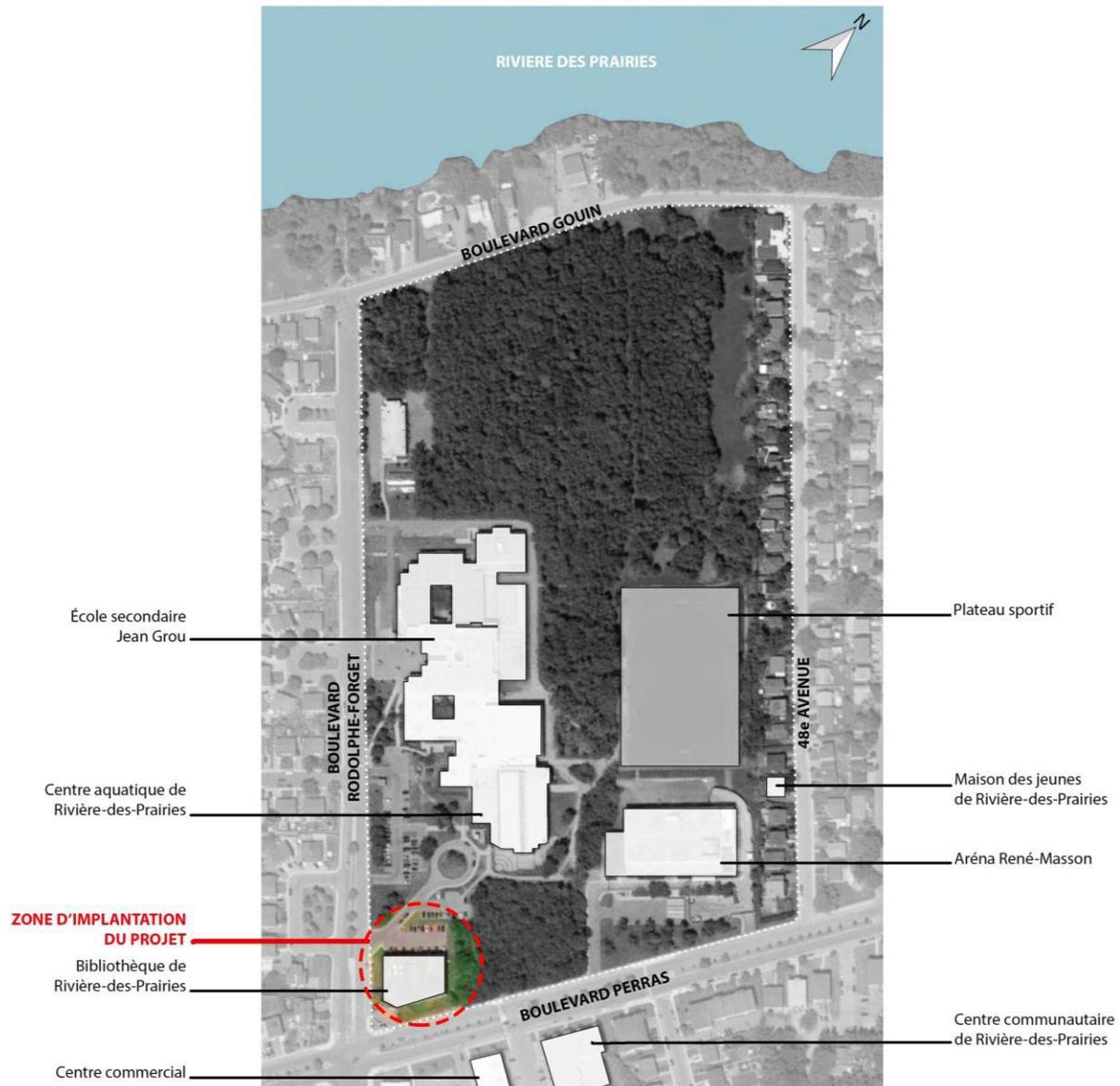
3) **CONDITIONS EXISTANTES**

3.1 **LOCALISATION ET DESCRIPTIF DU SITE**

Le site du projet se trouve au 9001 boulevard Perras, à l'angle sud-ouest du pôle René Masson, nouvellement renommé pôle Espace Rivière. Le quadrilatère du pôle urbain est délimité par les boulevards Perras au sud, Rodolphe-Forget à l'ouest, Gouin au nord et par le fond des terrains résidentiels à l'arrière de la 48e avenue. En plus de l'actuelle bibliothèque, le pôle accueille l'école secondaire Jean-Grou et l'annexe Paul-Gratton, l'aréna René-Masson, le centre aquatique de Rivière-des-Prairies, un plateau sportif extérieur et le parc René-Masson. La plupart des stationnements disponibles sur le site sont accessibles depuis le boulevard Rodolphe-Forget. Deux d'entre eux sont dédiés à la bibliothèque et à la piscine. Ils sont installés en gradins entre l'école et la bibliothèque.

Le site d'implantation du projet Espace Rivière est délimité par les boulevards Perras et Rodolphe Forget, l'aréna, le centre aquatique et l'aire de stationnement de l'école secondaire Jean-Grou.

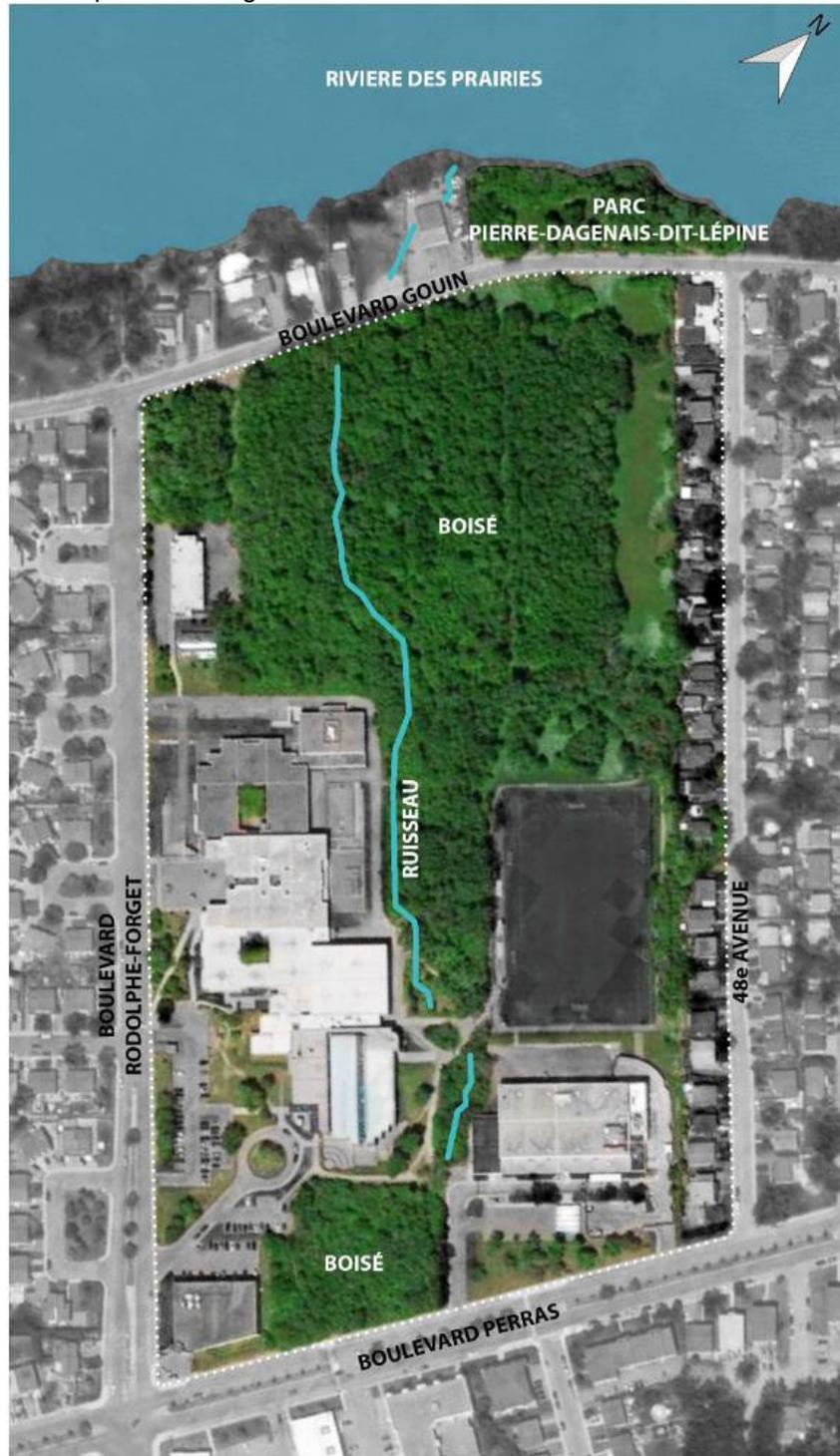
Aux abords du pôle, le contexte urbain immédiat se définit par une dominante résidentielle (typologie unifamiliale ou multi logements). Le boulevard Perras est également ponctué de quelques bâtiments commerciaux et centres d'achats espacés entre eux par de grandes surfaces de stationnements. L'implantation des différentes constructions observe des marges de recul importantes. Le boulevard Perras est une voie de circulation large, rapide et peu favorable aux piétons. Les trottoirs y sont parfois étroits et peu propices aux temps de pause et d'échange. La section du boulevard longeant le pôle Espace Rivière ne représente pas un espace urbain structurant, identitaire et vecteur d'usages. En cause notamment, la faible densité bâtie, la mise à distance des constructions par rapport à la rue et la pauvreté des espaces dédiés aux piétons.



Un arrêt de bus se trouve devant l'entrée de la bibliothèque, à l'angle des boulevards Perras et Rodolphe-Forget. Pour attendre le bus, les élèves de l'école Jean-Grou se regroupent sur le parvis devant l'entrée de la bibliothèque. Lorsque la météo est défavorable, ils préfèrent souvent attendre dans le sas d'entrée de la bibliothèque. Ces regroupements rendent difficile la lisibilité de l'entrée de la bibliothèque et dissuadent même certains usagers d'entrer dans l'établissement.

Le parc René-Masson est traversé par un ruisseau (en partie canalisé) et se caractérise par la présence de boisés denses et de zones humides. Il est considéré en partie comme milieu humide protégé par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Ces espaces paysagers, majoritairement laissés à l'état de friches, ne sont pas tous praticables et peu appropriables par le public. Plusieurs sentiers existent sur le site, allant essentiellement du sud au nord. La densité du boisé et le

manque d'entretien les rendent peu invitatants. Au printemps et en automne, la zone nord boisée est inondée et les sentiers sont impraticables. Un sentier sauvage nommé «chemin des désirs» traverse le boisé en reliant directement l'école au boulevard Perras. D'après les observations de l'arrondissement, il aurait été tracé au fil des années par les élèves souhaitant rejoindre une pizzeria située de l'autre côté du boulevard. Il révèle ainsi le manque de maillage du site.





Vue aérienne – arrière de la bibliothèque (source : Ville de Montréal 2018)

La topographie du site dessine un dénivelé naturel de 16 mètres entre le point le plus haut du boulevard Perras et la rivière des Prairies. Installé sur le point haut du pôle Espace Rivière, la localisation du projet présente donc un certain potentiel d'exploitation des vues sur la rivière en prenant un peu de hauteur. Le bâtiment actuel de la bibliothèque est toutefois trop bas pour offrir des points de vue.



Vue aérienne vers la rivière – au-dessus de la bibliothèque (source : Ville de Montréal 2018)

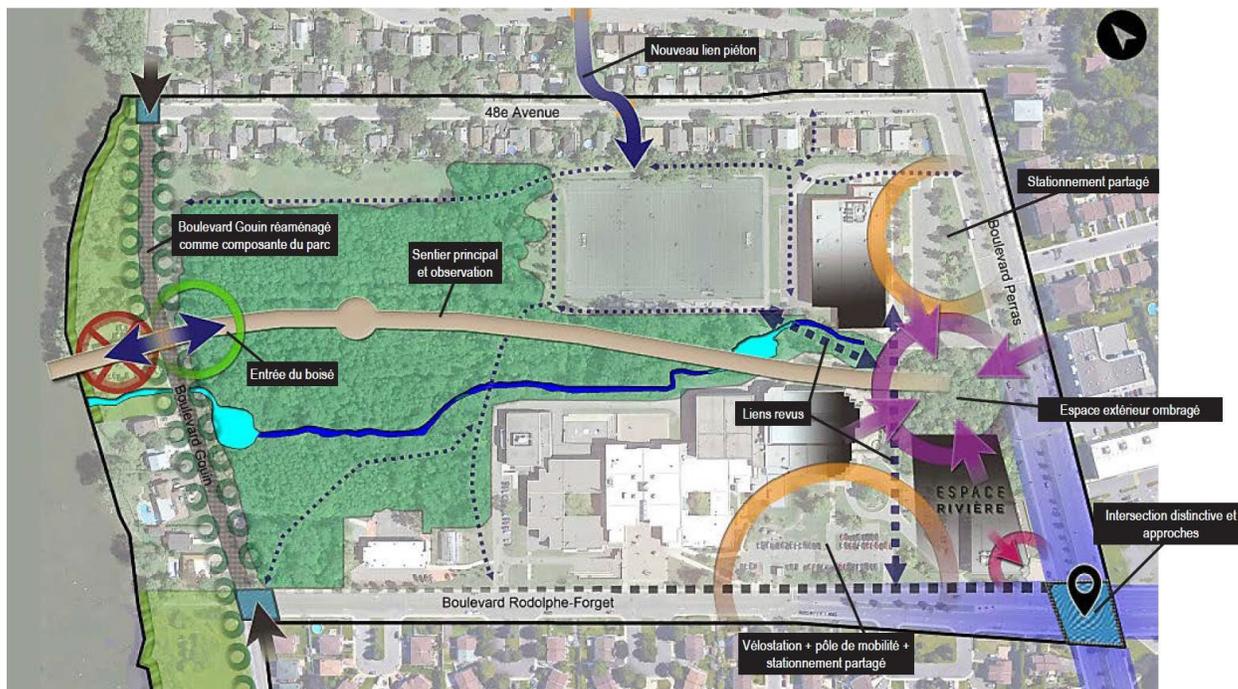
3.2 PÔLE ESPACE RIVIÈRE

Le diagnostic a mis en évidence un manque de cohérence et de dialogue entre ces différentes entités urbaines, architecturales et paysagères impliquant un manque de lisibilité globale du site. L'enjeu du plan directeur du pôle Espace Rivière est de connecter le pôle à son contexte urbain et de conforter et valoriser la présence des éléments identitaires paysagers du site (ruisseau, boisés, zones humides, présence visuelle de la rivière des Prairies). C'est également l'occasion de questionner la circulation, les espaces de stationnement, l'accès en transport en commun, les modes de vie actifs tels que les sentiers pédestres et les pistes cyclables

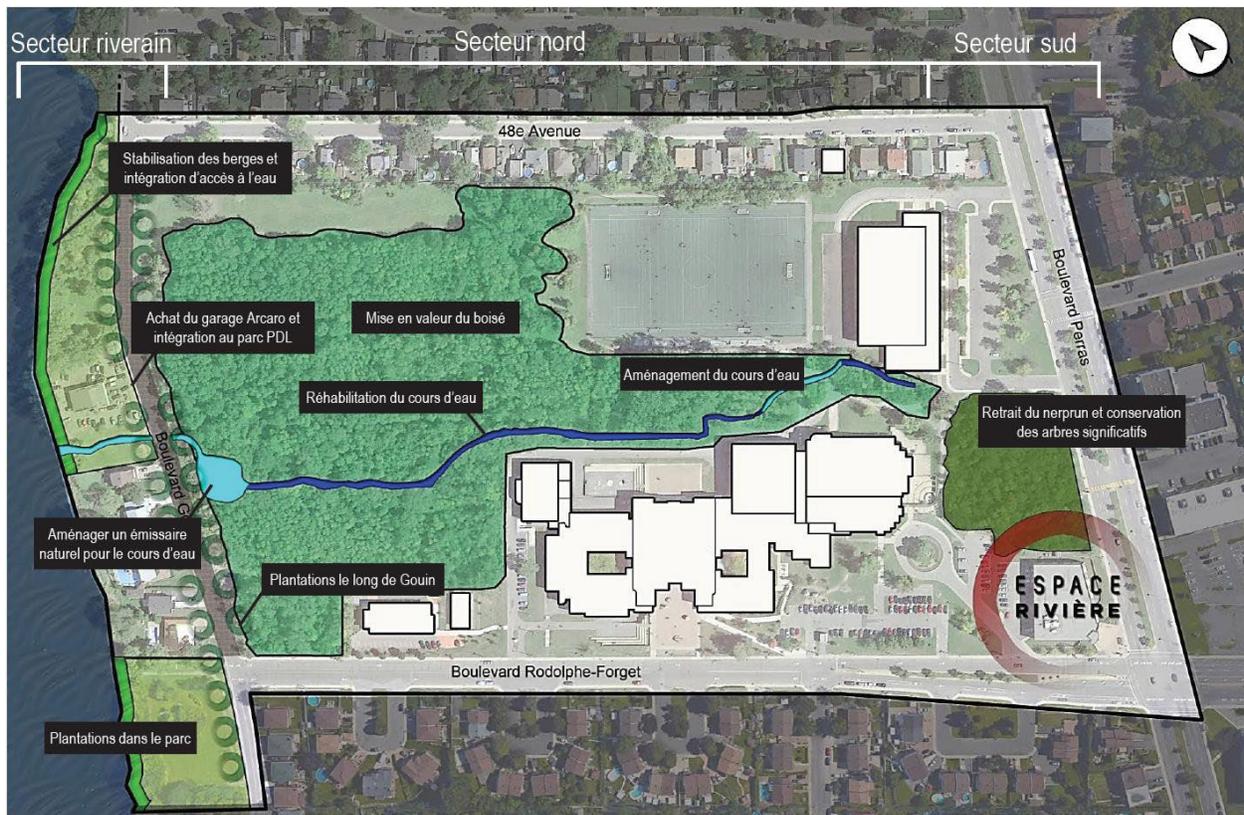
L'arrondissement a réalisé un Énoncé de plan directeur. Le Plan directeur final sera complété après la désignation du lauréat du concours d'architecture pluridisciplinaire afin de tenir compte du concept choisi et de s'ajuster au besoin.

Il comprend l'aménagement d'un sentier piéton principal traversant le site depuis la rive jusqu'au boisé à l'est. Il comporte également la valorisation des boisés, la densification du réseau de cheminements pour sécuriser les flux piétons et la consolidation du ruisseau. L'intervention englobera les deux boulevards pour sécuriser les accès et favoriser la mobilité active. Le boisé à l'est de l'actuelle bibliothèque le long du boulevard Perras sera requalifié et associé à de nouveaux usages. L'essence invasive nerprun sera retirée et les arbres significatifs seront conservés. Un lieu de rencontre et de diffusion extérieur sera aménagé au sein du boisé revalorisé au droit du boulevard Perras, à l'image d'une « agora naturelle ». (Il est décrit comme espace extérieur ombragé sur le schéma suivant).

Les schémas suivants présentent une synthèse des critères établis lors des démarches entreprises pour l'élaboration du Pôle Espace Rivière.



(Source : rapport récapitulatif de la charrette de design - décembre 2018)



(Source : rapport récapitulatif de la charrette de design - décembre 2018)

3.3 BÂTIMENT EXISTANT

Le bâtiment existant, sis au 9001 boulevard Perras, loge la bibliothèque de Rivière-des-Prairies depuis sa construction en 1995. La Ville en est devenue propriétaire en 2015. Le bâtiment d'une superficie de 2 700 m² se développe sur 2 étages : un rez-de-chaussée accessible par l'entrée principale à l'angle des boulevards Perras et Rodolphe Forget et un niveau inférieur en contrebas accessible depuis le stationnement arrière. (Voir les plans du bâtiment existant joints en annexe PA1).



L'enveloppe du bâtiment composée de briques jaunes et la fenestration sont dans l'ensemble en bon état. La membrane élastomère recouvrant la toiture terrasse approche de sa fin de vie utile. Les aménagements extérieurs et intérieurs sont désuets, peu fonctionnels et requièrent des interventions importantes pour répondre aux besoins du programme. Le système de ventilation/climatisation et ses contrôles sont à remplacer dans leur ensemble.

3.4 RÉGLEMENTATION EN VIGUEUR

Le projet devra respecter les objectifs et orientations du plan d'urbanisme de la Ville de Montréal. De plus, il devra être conforme à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles. Les exigences réglementaires de l'arrondissement encadrent toute nouvelle construction sur le territoire. Les exigences d'implantation et de dimensionnement sont énumérées dans la présente section (se référer à la réglementation intégrale disponible auprès de la ville pour plus de précisions). Le site d'intervention se trouve dans la zone 356. Les contraintes liées à la zone d'intervention sont les suivantes :

Marge en cours avant principale (boulevard Perras)	7,5 mètres min.
Marge en cours avant secondaire (boulevard Rodolphe-Forget)	4,5 mètres min.
Taux d'implantation au sol	35% max.
Nombre d'étage	3 max.
Hauteur maximale	16 mètres

Le lot cadastral de la parcelle de la bibliothèque existante est trop restreint pour accueillir le projet et pour respecter le taux d'implantation au sol. Afin de permettre la faisabilité du projet, il a été acté que le lot sera intégré au lot adjacent de la zone parc. La limite des zones ne sera cependant pas modifiée et le projet demeurera dans la zone 356.

Le projet doit se conformer aux objectifs du Plan d'urbanisme de Montréal et à la réglementation d'urbanisme de l'arrondissement. Toutefois, compte-tenu des conditions particulières du site et des enjeux du projet (bâtiment d'envergure devant créer un pôle identitaire de Rivière-des-Prairies, vues sur la Rivière à capter, etc.), la Direction du développement du territoire et des études techniques de l'arrondissement (DDTET) se déclare prête à considérer l'octroi de certaines dérogations.

La Division de l'urbanisme de l'arrondissement propose de recourir aux procédures d'approbation régies par le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière- des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. Cette réglementation exige la production de documents (plan d'implantation, élévations, plan d'aménagement des espaces extérieurs, étude d'ensoleillement, étude acoustique etc.) qui seront requis le cas échéant, aux fins de présentation au comité consultatif d'urbanisme. En vertu des procédures prévues au Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble de l'arrondissement de Rivière- des-Prairies-Pointes-aux-Trembles, l'octroi des dérogations comporte une approbation de la part du conseil d'arrondissement

nécessitant trois séances qui implique des délais entre 4 et 6 mois, et ce, avant la délivrance des permis de construction. Parmi les dérogations potentielles analysées par l'arrondissement au cours de l'élaboration du PFT, l'emprise au sol maximale, la hauteur du bâtiment et la possibilité d'ajouter un 4^e étage sur une portion du bâtiment étaient au nombre des dérogations qui pourraient être acceptées.

4) BESOINS

4.1 AMÉNAGEMENT DU SITE

Le site satisfait des critères de localisation pertinents afin de proposer un réel lieu identitaire de Rivière-des-Prairies. Pour cela, les aménagements extérieurs joueront un rôle important et devront:

- Introduire les composants paysagers caractéristiques du secteur : la présence de l'eau, le boisé. La signature du projet, le lien avec la nature, doit être le fil conducteur de la conception d'Espace Rivière et ce depuis les aménagements extérieurs du bâtiment.
- Valoriser les entrées principales depuis la rue et le pôle Espace Rivière.
- Assurer des accès visibles, lisibles et attractifs participant à la valorisation du bâtiment.
- Introduire la qualité et la vocation des espaces intérieurs depuis les parvis d'accueil.
- Inscrire les aménagements des abords immédiats du bâtiment dans le prolongement des aménagements qui seront prévus pour le pôle Espace Rivière et en particulier :
 - « L'agora naturelle » au sein du boisé est (espace extérieur ombragé) ;
 - Le sentier pédestre traversant le pôle Espace Rivière depuis la rive jusqu'au boisé à l'est.
- Valoriser la terrasse extérieure attenante au café bistro.
- Traiter les terrasses au toit de manière qualitative et attractive comme 5^{ème} façade du bâtiment.
- Offrir des espaces d'accueil invitants et généreux permettant des rassemblements sans qu'ils ne gênent la circulation piétonne alentour. Qu'ils puissent être des lieux de rendez-vous, vecteurs de l'appropriation du lieu par les citoyens du quartier.
- Favoriser des aménagements extérieurs robustes et durables.
- Préserver et valoriser au maximum le boisé. Une attention particulière devra être portée à la préservation des arbres matures relevés

4.2 ORIENTATIONS GÉNÉRALES

La qualité globale de la conception du bâtiment répondra aux critères suivants :

- Servir les ambitions architecturales et d'ingénierie précitées.
- Tout au long du développement et de la réalisation du projet en processus de conception intégrée (PCI) en faisant appel à toutes les disciplines afin de

s'assurer d'une construction performante et en vue d'optimiser les tâches et les coûts d'exploitations, d'entretien et de maintenance de l'ouvrage.

- Concevoir un design distinctif.
- Concevoir des espaces capables d'évoluer dans le temps. L'implantation de la construction, la conception des espaces et le choix du procédé constructif doivent rendre possible d'éventuelles extensions futures.
- Permettre l'appropriation du lieu par chacun.
- Assurer une utilisation optimale des espaces construits.
- Assurer le confort visuel, thermique et acoustique des différents espaces, pour l'ensemble des usagers du bâtiment.
- Concevoir des espaces faciles d'entretien.
- Privilégier des matériaux robustes, sains, durables, à faible impact environnemental et minimisant l'entretien et la maintenance.
- Privilégier l'uniformité des finis entre les différents espaces pour favoriser une harmonie visuelle.
- Intégrer la notion d'expérientiel à l'aménagement intérieur.
- Intégrer l'approche libre-service et les équipements liés.
- Ségréguer soigneusement les zones dédiées au personnel des espaces dédiés au public.
- Utiliser de façon préférentielle l'éclairage naturel partout où possible, sauf lorsque les conditions spécifiques prescrivent de l'éviter, pour une ambiance claire, chaleureuse et conviviale.
- Exploiter la hauteur plancher à plafond de façon à optimiser la fonctionnalité des espaces.
- Aménager les différents espaces accessibles au public de façon à ce que la surveillance passive soit possible en tout temps.
- Porter une attention particulière aux contiguïtés des espaces afin d'assurer une qualité d'expérience agréable à tous les visiteurs.
- Concevoir un aménagement durable et visant la certification LEED Or.
- Réaliser un bâtiment à carbone zéro dont la performance énergétique et les considérations de réduction des GES atteindront les cibles de la Ville, et répondre aux exigences de la norme BCZ Design v.2.

4.3 **STRATÉGIES D'ACCUEIL**

Les stratégies d'accueil développées au sein d'Espace Rivière s'inscrivent dans le «parcours d'expérience du lieu».

Pour répondre au Niveau 1 du parcours d'expérience «être accueilli et comprendre le sens du lieu», différentes stratégies d'accueil sont mises en place. Elles permettent de signifier les vocations du lieu et d'introduire chaque pôle en suscitant l'appropriation par les usagers. Ainsi, elles inviteront à la découverte et proposeront à chacun de s'amuser, de se mettre au défi ou tout simplement de flâner.

Ces séquences d'accueil se déploieront :

- Dès l'extérieur afin d'initier l'expérience du lieu auprès des usagers et des visiteurs au sein du Pôle Espace Rivière, aux abords directs du bâtiment et au niveau des séquences d'entrée.
- Dans le Carrefour, au sein des espaces de rencontres.
- Dans les aires d'accueil secondaires, à l'entrée d'un pôle ou d'un secteur.

Type 1 – Liberté et accueil

Le citoyen pourra venir à Espace Rivière sans but précis, de manière libre et spontanée, pour y flâner. Dès l'extérieur et quelle que soit la raison de sa visite, il y sera accueilli convivialement, à l'aide d'espaces chaleureux et d'aménagements confortables, uniques et adaptés.

Type 2 – Découverte

En lien avec les séquences d'accueil, les bulles d'exposition sont des installations de petites à moyennes dimensions, permanentes ou ponctuelles qui présentent des œuvres artistiques, des artefacts, des contenus didactiques ou ludiques. Elles permettent au public de découvrir des projets particuliers pouvant être en lien avec les programmations artistiques en cours à Espace Rivière.

Au nombre de neuf et installées à différents endroits, ces bulles ponctuent le parcours d'expérience d'Espace Rivière et participent à répandre l'art au sein du bâtiment. Par leur conception spécifique et leurs contenus artistiques, patrimoniaux ou collaboratifs, elles constituent une stratégie d'accueil et donnent une identité particulière aux pôles. Ces bulles d'exposition investissent des espaces non dédiés et parfois inusités pour le plaisir de tous. Les visiteurs s'engagent ainsi dans la découverte, l'expression et le développement.

Type 3 – Informationnel et transactionnel

La stratégie d'accueil de type informationnel et transactionnel prend la forme de dispositifs facilement repérables servant de soutien aux visiteurs (information, prestation de services, etc.). Chaque visiteur peut ainsi s'engager rapidement et efficacement dans les différentes étapes de son parcours au sein d'Espace Rivière.

Il s'agit des différents comptoirs d'accueil, d'un coffee cart qui pourra être déplacé selon les événements, de stations d'accueil et stations d'animation mobiles qui pourront, elles aussi, être installées dans différents pôles et secteurs.

Type 4 – Technologique et expérientiel

Un document rédigé par l'arrondissement expose de manière détaillée ces 4 types de stratégies d'accueil. Il sera disponible à l'Étape 2 du concours.

4.4**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La volonté de réaliser des projets qui prennent en considération un développement durable pour la Ville fait maintenant partie intégrante des façons de faire des Montréalais depuis 2009.

En 2019, la Ville se dotait de l'[Agenda montréalais 2030 pour la qualité et l'exemplarité en design en architecture](#) : « une posture en faveur d'un développement urbain qualitatif, responsable et pérenne pour les générations actuelles et futures ».

En 2020, la Ville de Montréal se dotait d'une planification stratégique:

- Le plan [Montréal 2030](#), son premier plan stratégique aligné sur les [objectifs de développement durable des Nations Unies](#).
- Le [Plan climat 2020-2030](#) qui précise les objectifs et les cibles liés à l'exemplarité de la Ville pour mener la Transition écologique, car les 10 prochaines années seront déterminantes pour la lutte et l'adaptation aux changements climatiques.

- Le Plan directeur de gestion des matières résiduelles, pour tendre vers un avenir zéro déchet, plus durable et propre pour les générations futures, notamment par la réduction à la source et la valorisation des matières résiduelles.

Aussi, le projet Espace Rivière poursuit les objectifs de développement durable suivant:

Sobriété énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre

- Respecter les critères de conception décrits dans les *Exigences en énergie et émissions de GES pour les bâtiments de la Ville de Montréal pour une nouvelle construction*.

Adaptation aux changements climatiques et résilience des immeubles municipaux

- S'adapter aux changements climatiques et atténuer leurs impacts, diminuer la vulnérabilité et la vétusté des immeubles municipaux et en rehausser la résilience.
- Tendre vers un avenir zéro déchet et assurer une gestion durable de l'eau.

Inclusion, qualité et exemplarité en design et exploitation

- Intégrer la qualité et l'exemplarité en design et en exploitation.
- Assurer la protection et le respect des droits humains ainsi que l'équité sur l'ensemble du territoire en permettant un accès équitable et sécuritaire à l'ensemble de services et infrastructures pour toutes et tous, dont l'accessibilité universelle aux personnes ayant des limitations, intégrer l'ADS+ (analyse différenciée selon les sexes+) et la conception inclusive.

Le projet Espace Rivière visera la certification LEED v4 Or, la réalisation d'un bâtiment à carbone zéro et répondra aux exigences de la norme BCZ-Design v2 du CBDCa.

4.5 ESPACES REQUIS

TABLEAU SYNTHÈSE

	superficie nette de secteur	superficie brute de secteur
A - CARREFOUR	1 490 m ²	1 893 m ²
B - PÔLE CRÉATION	541 m ²	686 m ²
C - PÔLE VIE ACTIVE	351 m ²	445 m ²
D - PÔLE ARTS DE LA SCÈNE	1 182 m ²	1 501 m ²
E - PÔLE SAVOIR ET PATRIMOINE	1 004 m ²	1 275 m ²
F - PÔLE FAMILLE	1 024 m ²	1 301 m ²
G - PÔLE ADOLESCENTS	225 m ²	285 m ²
H - SOUTIEN ET ADMINISTRATION	358 m ²	455 m ²
I - SERVICES IMMOBILIERS	836 m ²	1 062 m ²
Superficie de secteurs totale	7 010 m²	8 903 m²
Enveloppe et circulations communes (ratio F2)		0,13 1 157
Superficie brute totale		10 060 m²

Les ratios nets/bruts appliqués aux superficies ont été calculés en se basant sur le **scénario 2** qui comporte la conservation, le réaménagement et l'agrandissement horizontal et vertical du bâtiment existant. Dans le cas où un autre scénario serait retenu, ces ratios devront être révisés afin de respecter la superficie brute totale devant être égale à un maximum de 10 060 m².

4.6

SECTEURS ET PÔLES

A - CARREFOUR

Le carrefour est un secteur phare au sein d'Espace Rivière. Organisé autour du hall, ce regroupement de lieux d'accueil et de rassemblement offre une multitude d'opportunités et d'expériences aux citoyens.

Le Carrefour d'Espace Rivière comprendra plusieurs espaces destinés au public :

- L'espace d'accueil inclut notamment les zones d'entrée permettant l'accès aux espaces d'accueil général d'Espace Rivière. Les services bibliothèque identifieront la présence des pôles associés à la fonction bibliothèque soit : le pôle F - Famille, le pôle E - Savoir et patrimoine et le pôle G - Adolescents.
- Le Bureau Accès Montréal offrira aux citoyens de Rivière-des-Prairies un nouveau centre de services spécialisés de la ville de Montréal.
- À travers l'espace d'accueil, le public aura également accès au service de l'organisme-vocation développement durable et à ses missions diverses permettant aux citoyens d'être encouragés et accompagnés vers des pratiques plus écoresponsables.
- Les comptoirs liés aux différents services tels que le comptoir d'accueil, le comptoir de services et abonnement et le Bureau Accès Montréal devront être facilement identifiables et distinguables.
- L'espace expérience et diffusion permettra aux différents publics de profiter des lieux de détente, d'échange, de diffusion de la culture, ainsi que d'espaces expérientiels ou ludiques. On y retrouvera le parc intérieur, les bulles d'exposition, l'installation numérique, la bibliothèque express, l'aire de détente et l'aire de prestation spontanée.
- Le café bistro.
- L'espace découverte cuisine.
- La salle multifonctionnelle.
- L'espace ludique.

B – PÔLE CRÉATION

Ce pôle offre aux citoyens les lieux nécessaires pour la découverte et le développement de pratiques créatives. Il donne l'opportunité de rencontres entre le public et les artistes.

Relié au Carrefour d'Espace Rivière, le pôle Création comprendra différents locaux :

- Un espace de création artisanale regroupant une aire d'accueil (partagée avec l'aire d'accueil de l'espace de création multimédia) et la ruche d'art. C'est un lieu de rencontre, de partage communautaire et de co-création autour du thème de l'artisanat. L'enjeu est de participer à rompre l'isolement de certains citoyens. L'environnement favorisera l'expression artistique des citoyens par la tenue d'activités dirigées ou spontanées, individuelles ou en groupe. Avec ses aires d'exposition, de socialisation et de création, ce lieu participera au développement identitaire et communautaire des citoyens de Rivière-des-Prairies.
- Un espace de création multimédia avec zone d'accueil (partagée avec l'aire d'accueil de l'espace de création artisanale), au sein duquel le public aura accès à une zone technologique, une zone de pratique musicale et une salle de travail

pour 10 personnes à usage mixte – enregistrement audio et vidéo. Cet espace offre un lieu de découverte et d'expérimentation où le public pourra être accompagné par des professionnels du multimédia.

- Un espace dédié aux arts visuels et à la littérature. Ici, la salle d'exposition contigüe au hall, la salle de médiation et la salle de travail pour 6 personnes à usage mixte - résidence littéraire favoriseront la mise en valeur d'une diversité de formes artistiques

Les différents locaux d'Espace Rivière pourront également être investis comme lieux d'incubation pour des artistes professionnels en résidence.

C – PÔLE VIE ACTIVE

Le pôle vie active offre aux citoyens les locaux appropriés pour des activités physiques et de loisirs au sein d'Espace Rivière. On y retrouve principalement une zone d'accueil, deux salles d'activités physiques (accessible par le public en présence d'une personne encadrante) et des vestiaires accessibles universellement. La vocation du pôle doit être clairement identifiable depuis les espaces adjacents.

D – PÔLE ARTS DE LA SCÈNE

Dédié aux arts du spectacle, ce pôle participe grandement à l'attractivité d'Espace Rivière par la présence de sa salle de spectacle d'une capacité de 325 personnes. Le hall d'Espace Rivière servira de foyer pour accueillir ces spectateurs avant une représentation. Au sein du pôle, on retrouve également une salle d'incubation des arts de la scène et l'ensemble des espaces de support nécessaires (non accessibles au public)

E – PÔLE SAVOIR ET PATRIMOINE

Ce pôle est dédié à la diffusion et à la découverte du patrimoine culturel de Rivière-des-Prairies et d'ailleurs, du patrimoine ancien et plus récent. Il comporte une partie de la collection documentaire d'Espace Rivière et regroupe :

- un espace d'accueil,
- un espace mettant des équipements informatiques à destination du public,
- un espace patrimoine,
- un espace dédié au savoir, comportant notamment des lieux de travail,
- un salon silencieux propice à la détente ou au travail, orienté vers une aire de contemplation extérieure.

Le pôle savoir et patrimoine présente des porosités avec le pôle G – adolescents.

F – PÔLE FAMILLE

Ce pôle est un lieu d'accueil et de découverte pour les familles, les enfants de 0 à 12 ans et les parents. Chaque membre de la famille peut y trouver des espaces qui lui sont consacrés. Il est souhaité que ce pôle soit au même niveau que le hall pour faciliter son appropriation. Le pôle F comporte une partie de la collection documentaire d'Espace Rivière et regroupe:

- un espace d'accueil, en lien avec le comptoir service et abonnement de la bibliothèque,
- un espace pour les différents organismes dédiés à la famille : « famille - milieu de vie », « petite enfance » et « immigration »,
- un espace découverte pour les 0-5 ans,
- un espace détente pour les parents,
- un espace découverte pour les 6-12 ans,
- une salle d'animation.
- L'ensemble des espaces utilitaires nécessaires sont répartis à travers le pôle pour qu'une famille puisse passer sa journée, confortablement, au sein d'Espace

Rivière : vestiaires, cuisine pour prise de repas, toilette familiale, salle d'allaitement etc.

G – PÔLE ADOLESCENTS

Ce pôle est un lieu de rassemblement et de socialisation dédié aux adolescents. Il est adapté à leur moyen d'expression et leur besoin de se rassembler. C'est une zone où le silence n'est pas requis et qui doit être en retrait pour ne pas déranger les autres usagers. Il comporte une partie de la collection documentaire d'Espace Rivière et regroupe:

- un espace d'accueil,
- un salon des ados avec zone de jeux et zone de détente,
- le bureau de l'organisme vocation loisirs.

Le pôle adolescents présente des porosités avec le pôle E - Savoir et patrimoine.

H – SOUTIEN ET ADMINISTRATION

Ce secteur comprend les services destinés aux membres du personnel d'Espace Rivière et de la Ville de Montréal. Une zone semi-publique, en lien avec le carrefour, regroupe les locaux destinés aux organismes recevant du public et offre des salles de réunions. Le personnel trouvera ici l'ensemble des locaux de soutien et de travail nécessaires. Ce pôle comporte son entrée indépendante dédiée exclusivement aux employés ainsi qu'un local pour le rangement de leurs vélos.

J - LES ESPACES EXTÉRIEURS

Les espaces extérieurs participeront à la fonctionnalité et à l'attractivité du lieu. Ils comprennent:

- Des aires de stationnement dont le nombre de places est précisé par l'étude de circulation.
- Des débarcadères dont l'un est dédié aux activités du pôle Art de la scène.
- Deux séquences d'entrée invitant le public au sein d'Espace Rivière.
- Une terrasse extérieure dédiée au café bistro.
- Deux terrasses au toit permettant de tirer partie des vues possibles sur la rivière des Prairies.
- Les espaces nécessaires pour l'installation de containers à déchets semi-enfouis.

Une attention particulière sera portée à l'intégration urbaine, architecturale et paysagère des différentes installations et notamment les débarcadères et containers à déchets. Les aménagements paysagers proposés aux abords immédiats du bâtiment pourront aider à cette insertion.

5) BUDGET ET ÉCHÉANCIER

5.1 BUDGET

Le budget pour la réalisation du projet est de : **40 290 952 \$** avant taxes, en dollars 2022.

Dans le cadre de ce concours, le budget pour la réalisation du projet correspond au budget de construction indiqué à la section 1.4 du règlement du concours et dans laquelle sont précisées les inclusions et exclusions.

5.2 **ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION**

L'échéancier visé pour la réalisation du projet est le suivant :

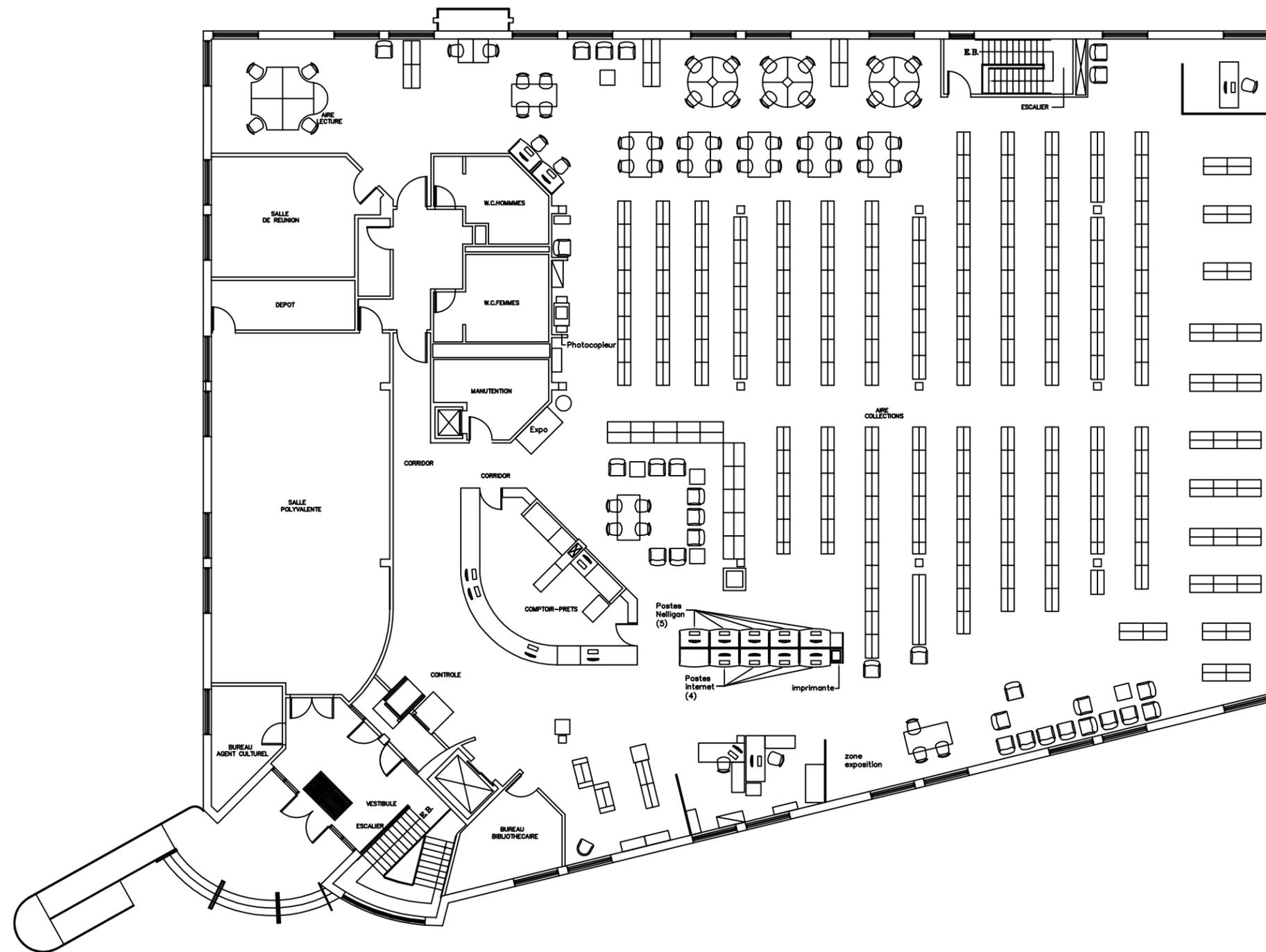
Lancement du concours d'architecture pluridisciplinaire	Mars 2022
Annonce de l'équipe lauréate	Octobre 2022
Octroi du mandat aux professionnels lauréats	1 ^{er} Trimestre 2023
Plans et devis complétés	1 ^{er} Trimestre 2024
Octroi du contrat de construction	2 ^e Trimestre 2024
Travaux de construction complétés	2 ^e Trimestre 2026
Mise en opération	1 ^{er} Trimestre 2027

6) ANNEXES

PA1	PLANS DU BÂTIMENT EXISTANT
PA2	ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

ANNEXE PA1

PLANS DU BÂTIMENT EXISTANT



PLAN DU REZ-DE-CHAUSSÉE

Échelle : 1-200

NOTE :

Relevé sommaire complété à partir de base de plans d'occupation effectués par le service des immeubles, division gestion immobilière de la Ville de Montréal.

Relevé réalisé dans le cadre du programme RAC pour l'installation du système RFID, concernant les portions bibliothèques du bâtiment seulement. Pour information uniquement. Toutes mesures exactes devront être validées sur place au besoin.

BIBLIOTHÈQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES

RIVIÈRES-DES-PRAIRIES
POINTE-AUX-TREMBLES

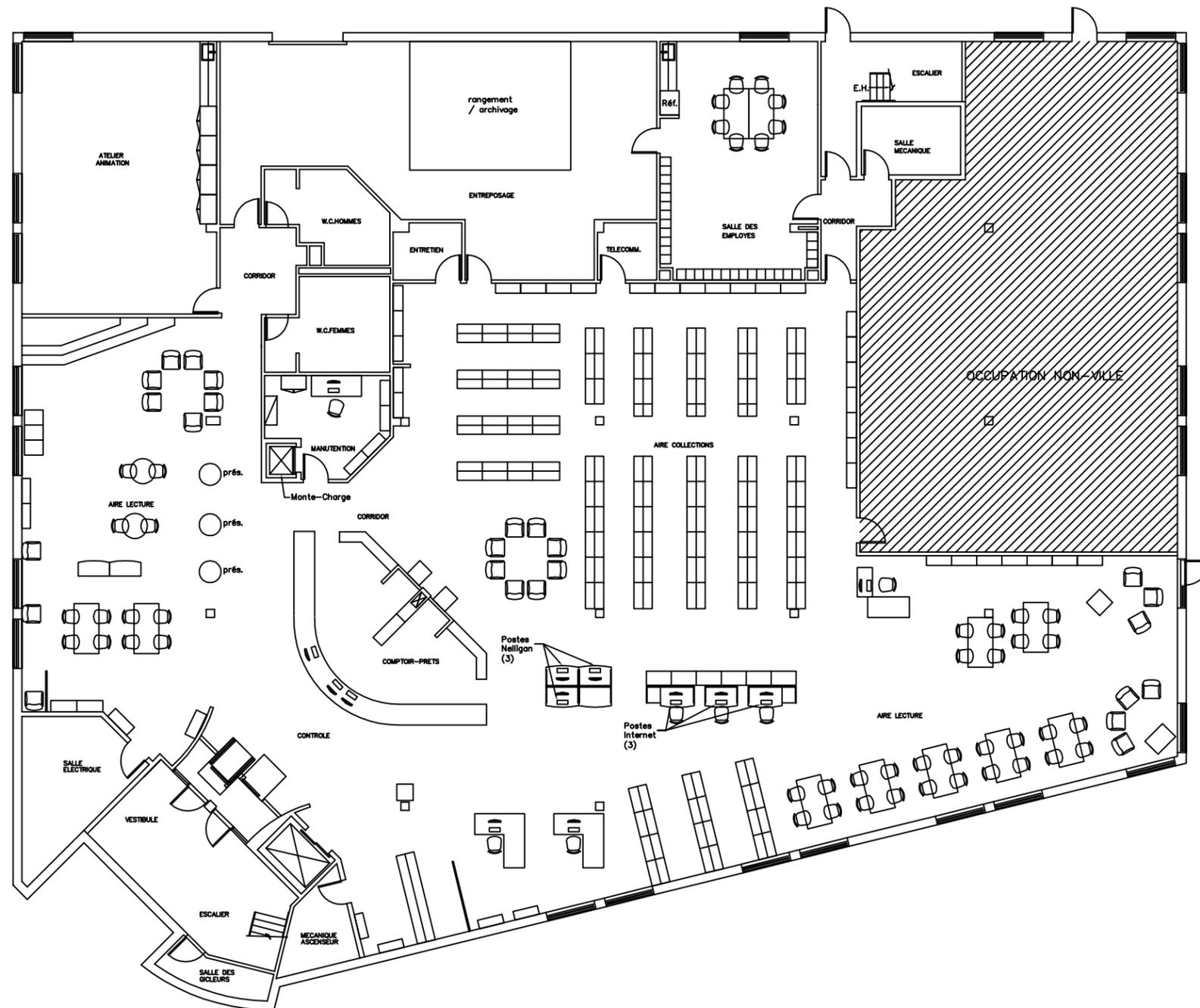
9001 boul. Perras
Montréal, Québec

RELEVÉ SOMMAIRE DE L'AMÉNAGEMENT

Réalisé par le Service de la Culture - Ville de Montréal
En date du : 12 janvier 2014



VILLE DE MONTRÉAL



NOTE :
 Relevé sommaire complété à partir de base de plans d'occupation effectués par le service des immeubles, division gestion immobilière de la Ville de Montréal.

Relevé réalisé dans le cadre du programme RAC pour l'installation du système RFID, concernant les portions bibliothèques du bâtiment seulement. Pour information uniquement. Toutes mesures exactes devront être validées sur place au besoin.

BIBLIOTHÈQUE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES
 RIVIÈRES-DES-PRAIRIES
 POINTE-AUX-TREMBLES

9001 boul. Perras
 Montréal, Québec

RELEVÉ SOMMAIRE DE L'AMÉNAGEMENT
 Réalisé par le Service de la Culture - Ville de Montréal
 En date du : 12 janvier 2014



PLAN DU SOUS-SOL
 Échelle : 1-200

ANNEXE PA2

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL

